Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20261028-202650-DE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURNON

L'an deux mille vingt-six, le 28 octobre à 19h00 le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JEHANNIN, Maire.

Date de convocation : **23 octobre 2026**

Membres en exercice	15
Quorum	8
Membres présents	13
Nombre de votants	15

		Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
1	JEHANNIN Pascal	X			
2	GICQUEL Sophie	X			
3	DROUADAINE André	X			
4	CHESNAIS Martine	X			
5	DIGUET Yannick	X			
6	DELAHAYS Elise	X			
7	UGUEN Kévin	X			
8	ROBIN Karine	X			
9	JAN Kévin	X			
10	BERSIHAND Corinne	X			
11	GUILLEMOT Matthias	X			
12	GOUTX Emmanuelle			X	Sophie GICQUEL
13	MOULINS Frédéric	X			
14	JULIEN Valérie			X	Pascal JEHANNIN
15	CLERO Olivier	X			

Secrétaire de séance : Sophie GICQUEL

Délibération n° 50-2026-09-02	**RESSOURCES HUMAINES PRIME DE FIN D'ANNÉE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire les primes de fin d'année versées au personnel. Le RIFSEEP ne prévoit pas de prime de fin d'année mais à Cournon, cette prime un avantage collectivement acquis avant 1984 donc autorisée.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20261028-202650-DE

50-2026-09-04 – RH – PRIME DE FIN D'ANNÉE

Pour rappel, l'année dernière les primes étaient de :

- 1 141€ pour 35h
- 1 042€ pour 32h
- 912€ pour 28H

Il propose une augmentation sur la base d'une inflation à 3 %

- Soit un total pour un 35 heures hebdomadaires = 1 175€ (2 agents concernés)
- Soit un total pour un 32 heures hebdomadaire = 1 073 € (2 agents concernés)
- Soit un total pour un 28 heures hebdomadaire = 939 € (1 agent concerné)

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les prime de fin d'année comme énoncé ci-dessus

Le secrétaire
Sophie GICQUEL



Le Maire
Pascal JEHANNIN

